



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 20 JANVIER 2016

Délibération N° B16/023

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION EN RECONVERSION
SITES ET SOLS POLLUES**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention et son avenant passés avec la commune de Nomexy sur l'opération « Teinturerie et filature », tels que référencés dans la liste ci-annexée,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

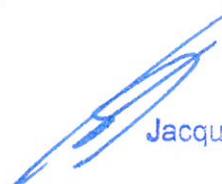
Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, l'avenant modificatif à la convention foncière, listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

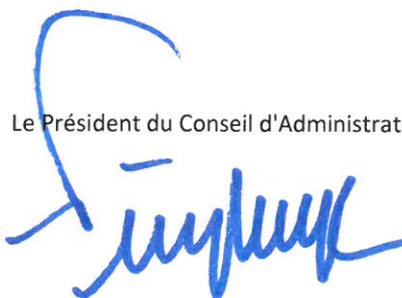
VU et APPROUVE
Strasbourg, le - 1 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B16/023
AVENANT CONVENTION RECONVERSION SSP
Bureau du 20/01/2016

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
NOMEXY Teinturerie et filature (P08RP80H015) Avenant n°1	<i>Convention du 29/11/2012 avec la Commune de Nomexy et le Conseil Général des Vosges</i>	Modification de l'enveloppe	50 000 €	55 000 €